



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Mars 2013

Date de la convocation 12 Mars 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.SAGNES Bernard, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques à Mme FABRE Maryse, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald,</p>

Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente d'une parcelle à la SCI LA TORTE – Signature de la promesse de vente – Autorisation donnée au Président.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 13 février 2013, le conseil communautaire a délibéré favorablement sur la vente de la parcelle référencée lot 12.1, d'une superficie de 3 520 m², à la SCI LA TORTE.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130328-2013-03-27-37-DE
Date de télétransmission : 29/03/2013
Date de réception préfecture : 29/03/2013

Ledit lot a été vendu moyennant le paiement d'un prix s'élevant à 55 € HT le m², soit un montant total de 193 600 € HT.

A ces 3 520 m², l'acquéreur a fait part de son souhait d'acquérir une superficie de 118 m² supplémentaires représentant un délaissé dans le triangle Nord-Ouest du lot 12.1.

Cette partie de parcelle est impactée par une servitude électromagnétique du poteau 2 de la ligne haute tension « Fouscaïs » de 225 Kilovolts et, par conséquent, est totalement inconstructible.

De ce fait, il est proposé au conseil communautaire de vendre cette partie de parcelle, d'une superficie de 118 m², au prix de 1 € HT le m², soit 118 € H.T, dans le cadre de la cession du lot 12.1.

Le prix de vente total de cette parcelle s'élève ainsi à 193 718 € HT.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente d'une superficie de 118 m² supplémentaires représentant un délaissé dans le triangle Nord-Ouest du lot 12.1 à la SCI LA TORTE, au prix de 1 € HT le m², soit un montant total de 118 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top edge and 'HERAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sunburst above its head. The signature is written in a cursive style.

Alain CAZORLA.